



# LACOVAR

## "Les Amis de la Corniche Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agrément Préfectoral pour le département du Var : 2014 à 2019

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

213, rue de la Soleillette

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28

Internet : [www.lacovar.com/](http://www.lacovar.com/) / E-mail : [contact@lacovar.com](mailto:contact@lacovar.com)

Saint-Raphaël, le 20/11/2017

Page 1/8

### Procès-Verbal de la 50<sup>e</sup> Assemblée Générale

Chers Adhérents et Amis,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès-verbal de la 50<sup>e</sup> Assemblée Générale de LACOVAR qui s'est tenue le lundi 20 novembre 2017 à l'Hôtel \*\*\*LA MARINA «BEST WESTERN » PORT SANTA LUCIA 83700 SAINT-RAPHAEL à 14H00, en présence de :

Madame Françoise DUMONT, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente de Var Tourisme et Présidente du S.D.I.S 83.

Monsieur Pierre CORDINA, Premier Adjoint à la Mairie de Saint-Raphaël, représentant Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël et Vice-Président de la CAVEM.

Madame Anne LECOT-LEVY, Directrice du service Environnement de la Ville de Saint-Raphaël.

Madame Danièle DUBLANC, Adjointe au Dramont commune de Saint-Raphaël.

La séance est ouverte à 14H00, la feuille de présence est signée après contrôle de très nombreux pouvoirs et il est constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer suivant l'article 9 de nos statuts.

Pour simplifier, le terme d'unanimité sera utilisé, pour les votes positifs de l'ensemble des adhérents présents ou représentés à cette assemblée, lorsqu'il y aura absence d'opposition ou d'abstention.

#### ORDRE DU JOUR :

##### - Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL – Rapport Moral :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos nombreuses activités)

##### Déjà 50 ans d'existence pour LACOVAR qui fédère aujourd'hui près de 600 adhérents...

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance du soutien des membres adhérents de notre association, mais aussi de celui des Elus et de leurs équipes. Ces soutiens justifient et encouragent les actions de nos 18 Administrateurs, tous bénévoles, qui travaillent à préserver notre Environnement et limiter les abus dans le cadre du développement durable qui est un concept que nous défendons depuis de très nombreuses années.



**Très sincèrement, soyez tous remerciés pour vos contributions actives, généreuses et désintéressées, à nos actions de protection et de défense de l'Environnement.**

Comme déjà indiqué, LACOVAR défend le concept du **développement durable**, également appelé développement soutenable, car nous ne croyons pas aux valeurs de la décroissance et nous voulons, plutôt, une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre Environnement dans le respect des droits de nos concitoyens. Malheureusement, leurs droits sont parfois oubliés à cause du dédale du mille-feuilles administratif, des lois et des normes, ces dernières devenant chaque jour un peu plus nombreuses, ce qui met aussi « à la peine » nos Elus et leurs équipes qui ont souvent bien du courage à exercer leurs fonctions en n'étant pas à l'abri des ennuis judiciaires de toutes sortes.

Cette inflation permanente du « mieux faire administratif » et du « normatif à outrance » est trop souvent éloignée des particularités locales et néglige parfois de préserver les intérêts particuliers lorsqu'ils sont injustement bafoués en toute évidence. Dans de tels cas, les responsables de ces abus laissent souvent à d'autres la suite du dossier qui s'enlise dans une sorte d'indifférence due à la déresponsabilité de chaque niveau de compétence pouvant intervenir en réparation du préjudice.

Que penser des excès de certains plans préfectoraux, pourtant globalement parfaitement justifiés, des PPRIF, PPRI et parfois PLU où des maisons et des terrains à bâtir sont devenus brutalement inconstructibles sans indemnisation des propriétaires ni progrès environnemental tout en créant parfois même des risques nouveaux d'incendie. Nous y reviendrons dans la suite de l'ordre du jour.

Le développement durable et le bouleversement climatique impliquent des changements importants dans le comportement des citoyens que nous sommes et LACOVAR est largement engagée dans cette démarche issue des Grenelle de l'Environnement et nous attendons dès à présent la prise en compte **des enjeux réalistes** des COP21, 22 et 23.

Durant l'année 2016, LACOVAR, **qui est une amicale, indépendante et apolitique**, a défendu notre cadre de vie et son Environnement par de nombreuses actions auprès des Elus et de leurs équipes qui sont déjà extrêmement sensibilisés à toutes les thématiques de l'Environnement, mais aussi auprès des services de l'Etat, Préfecture, Sous-Préfecture, enquêtes publiques, etc..

Je tiens à vous rappeler que LACOVAR bénéficie en tant qu'Association de Protection et de défense de l'environnement d'un **agrément Préfectoral pour l'ensemble du Département du Var qui est valable jusqu'en 2019**, ce qui nous fait intervenir assez loin de notre base.

**LACOVAR n'est pas une Association de quartier** car elle n'intervient que dans le cadre de l'intérêt général, ce qui implique néanmoins des interventions au bénéfice d'adhérents lorsque celles-ci coïncident avec l'intérêt général, le risque écologique ou les atteintes à l'Environnement, mais nous condamnons aussi les excès de nouvelles réglementations, parfois aveugles et spoliatrices, qui ne prennent pas assez en compte la dimension humaine et le simple bon sens.

Avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des, PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CLIS, SIPME, Sites NATURA 2000, commissions des carrières, régies diverses, etc., en tenant compte tenu des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquels il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

De même, en 2016, mais aussi en 2017, grâce à nos adhérents et au soutien indéfectible des Présidents de la CAVEM, Monsieur George GINESTA et Monsieur Roland BERTORA, qui sont des grands défenseurs de l'Environnement, de même qu'avec les Maires des communes de la CAVEM, nous intervenons auprès du grand public et des enfants par des formations dispensées par



deux animateurs spécialisés, qui sont des salariés, à temps partiels, de LACOVAR ayant la mission d'animer le stand itinérant du « Pôle Mobile Environnement » en juillet et août.

Je vous rappelle que la CAVEM est particulièrement performante en matière d'Environnement par rapport aux autres communautés de communes en France ce qui est généralement ignoré du public.

LACOVAR reste une force de proposition qui veut toujours privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité. (Procès réussi de 7 ans contre le pollueur AQUAVAR dont la ferme aquacole a dû quitter définitivement les eaux de baignade de Saint-Raphaël pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes).

Nos actions ont été multiples en 2016/2017 et seront développées encore en 2018 car LACOVAR reste vigilante.

Quelques mots et commentaires sur ces **50 années d'existence de LACOVAR...**

Dès le départ en 1967 LACOVAR était très en avance pour l'époque car l'environnement n'était pas dans l'air du temps et peu s'en souciait d'autant plus que bien des « écolos » actuels qui pensent avoir tout inventé n'étaient pas nés...

**Il est trop simple en écologie d'interdire**, de se tourner vers le passé et de régresser en opposition au développement durable qui nécessite des efforts et du bon sens....

Dont à titre d'exemple : permettez moi d'imaginer que si Monsieur Georges GINESTA notre ancien Député-Maire de Saint-Raphaël, aujourd'hui Sénateur du Var, avait été Maire de PARIS à la place de M. DELANOE et de Mme HIDALGO, les parisiens rouleraient aujourd'hui sans contrainte en polluant moins dans les embouteillages que subissent les automobilistes et les restrictions de circulation car, lui, il aurait construit de très nombreux parkings en centre ville mais aussi aux portes de Paris pour les banlieusards, sans défigurer la Capitale et tout en limitant les impôts des parisiens comme il l'a fait ici pour le bonheur des Raphaëlois et des touristes en appliquant le développement durable, sans oublier de promouvoir les transports urbains par navettes électriques.

Voilà deux concepts écologiques très différents... Certains agissent d'autres interdisent... Rappelez-vous les conditions de circulation à Saint-Raphaël il y a environ 20 ans en juillet/août et la manière dont le problème a été réglé « écologiquement »...

Pour revenir aux actions passées de LACOVAR, tellement nombreuses qu'il est exclu de rentrer dans le détail, je vous rappelle aujourd'hui, par exemple :

Que la mer à Boulouris n'a pas été privatisée au profit, très discutable, de parcs à huitres.

Que le Lion de terre n'a pas disparu sous le béton d'une Marina et qu'il s'ensuit que LACOVAR est à l'origine de la Loi « littoral » de 1986 avec ses avantages au profit de l'Environnement mais aussi, malheureusement, avec beaucoup d'excès et de détournement de son esprit avant que des jurisprudences trop tardives et insuffisantes remettent un peu d'ordre et de bon sens dans l'application de cette loi.

Que la dernière tranche d'immeubles, avec des vues mer, de Cap Estérel à Agay n'a pas vu le jour, pour le bien du paysage local mais aussi avec la conséquence heureuse que des particuliers n'ont pas acheté ces appartements minuscules et invivables à l'année avec le mirage de futures plus-values alors que l'aménageur se réservait la propriété des piscines et le privilège de gérer leurs biens avec des baux commerciaux dont la plupart des propriétaires en ignoraient les contraintes...

Que le nouveau port d'Agay, figurant aux plans d'urbanisme, encore en 1990, ne s'est pas réalisé.



Que les remblais des déchets du BTP pour remplir les excavations réalisées pour vendre la bonne terre de la **Plaine de l'Argens** ont été largement freinés par nos actions et qu'à force de dénoncer les occupations sauvages et illégales de cette plaine agricole inondable par des habitations légères nous avons sans aucun doute sauvé des vies humaines lors des inondations de juin 2010 où beaucoup moins d'habitants précaires s'y trouvaient.

Que la ferme aquacole de 18.000m<sup>2</sup>, pour 1.700m<sup>2</sup> autorisés, devant les plages de Saint-Raphaël ne pollue plus les eaux de baignades après un procès réussi contre AQUAVAR mené durant 7 ans.

Que le Crématorium de Saint-Raphaël est arrivé dans notre ville vertueuse de l'Environnement, après que LACOVAR se soit opposée, dans une autre commune où on a construit une mosquée en zone inondable, à l'enquête publique préfectorale pour un projet situé en zone « Natura 2000 » alors qu'aucun dossier d'impact environnemental sur la flore et la faune, n'était joint, avec en plus deux cheminées d'évacuation des fumées dont une sans filtration...

Que LACOVAR a co-fondé la structure de l'Union Régionale Vie et Nature en PACA avant qu'elle ne soit politisée et que nous décidions en 2010 de reprendre notre totale indépendance pour respecter nos statuts et sauvegarder l'esprit de notre « amicale » qui est apolitique.

En effet, il faut souligner que nos 18 Administrateurs, tous entièrement bénévoles, sont aussi des gens amicaux et de bonne compagnie, dévoués envers nos concitoyens et n'ont aucune revanche à prendre contre la société compte tenu de parcours professionnels très satisfaisants.

Pour revenir au présent, je vous rappelle que nous considérons que la transition écologique ne doit pas être punitive pour les citoyens et qu'ils doivent être accompagnés dans cette démarche.

Depuis longtemps, notre Association prétend que nous ne sommes pas propriétaires de notre Environnement mais qu'il appartient à nos enfants et petits enfants et qu'il s'agit d'un bien précieux à sauvegarder.

Nos actions ont été multiples en 2016/2017 et seront développées en 2018 car notre association, qui se porte bien, a vu l'apport de nouveaux adhérents motivés et tous nos Administrateurs, bien que totalement bénévoles, sont tous: actifs, compétents, amicaux et dévoués. Ils méritent tous (Adhérents et Administrateurs) nos remerciements pour leurs soutiens actifs à LACOVAR car sans eux notre Association n'existerait pas depuis 50 ans.

Je tiens à remercier encore les nombreux Elus et leurs équipes qui nous soutiennent également depuis des années avec un remerciement particulier pour les engagements de notre nouveau Maire de Saint-Raphaël, Monsieur Frédéric MASQUELIER, que nous connaissons néanmoins depuis des années et qui est un digne successeur aux responsabilités de la Ville et aux actions de la CAVEM comme 3<sup>e</sup> Vice-Président.

Merci également à Var-matin qui nous fait régulièrement l'amitié, d'informer ses lecteurs sur nos différentes actions.

#### **- Rapport financier 2016 et approbation de la gestion 2016 – Mme TEMEME, Trésorier :**

Suivant décompte joint à la convocation, les comptes 2016 font apparaître un solde positif annuel de : 557,05 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement, étant à signaler que le Conseil d'Administration a déjà validé ces comptes après contrôle.

**Voté à l'unanimité**



**- Approbation des cotisations adhérents pour 2018 suivant les votes du Conseil d'Administration:**

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2018, sans augmentation depuis 2010:

Membre actif : 25€ (soit 8€ + 17€ déductibles des impôts)

Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)

Bienfaiteur : 50€ ( soit 17€ + 33€ déductibles des impôts)

Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

**Voté à l'unanimité**

**- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des 3 Administrateurs dont les mandats sont expirés :**

M. Anne CANTONI

M. Hervé MORGANTINI

M. Francis THOMAS

**Voté à l'unanimité**

**Quelques dossiers suivis ou en cours de traitement :**

**- Risques d'inondation ruisseau des léonards au détriment de l'ASA les Charles au MUY et bassin de décantation dangereux :**

En résumé : le lit du ruisseau est partiellement comblé, envahi par des arbres, ce qui concerne nouvellement la Mairie du Muy par désengagement administratif et financier de l'Etat. Le bassin de décantation qui dépend du Conseil départemental est à l'abandon et très dangereux. Ce sont des situations très inquiétantes pour les citoyens dont les enfants fréquentent ces lieux malgré les interdictions. Nous luttons contre les lenteurs administratives depuis plusieurs années avec la Présidente de l'ASA venue en assemblée avec un dossier volumineux....

**-Voie DFCI non réalisée entre le Domaine de la Bastide et le Domaine du Rastel à AGAY:**

Des suites du Plan de Prévention des Feux de Forêt, P.P.R.I.F., de Saint-Raphaël prescrit le **13/10/2003**, la Préfecture a décidé de créer deux zonages « BO1 et BO2 » à Agay en attente qu'il soit réalisé une voie pompier DFCI devant relier le Domaine de la Bastide au Domaine du Rastel, la commune de Saint-Raphaël ayant la charge d'organiser et de donner suite. Par décision du **Conseil Municipal du 13 juin 2005** ces zonages ont été validés avec comme conséquence immédiate de rendre les habitations inconstructibles en cas d'incendie, soit environ 55 maisons, dont les occupants restent en grand danger, avec en plus des terrains qui sont toujours en attente de permis de construire depuis douze ans, ce qui est une situation dramatique pour tous puisque le risque incendie n'est pas indemnisable en catastrophe naturelle contrairement au risque d'inondation.

Après bien des interventions de LACOVAR, le **31 juillet 2012** une grande réunion était organisée en Mairie annexe d'Agay pour finaliser le projet entre tous les intervenants qui devaient concrétiser rapidement les travaux à l'époque, il y a cinq ans...

Depuis 2012, LACOVAR est encore intervenue à de très nombreuses reprises auprès de différents décideurs et durant la 49<sup>e</sup> assemblée générale de 2016 il nous était annoncé le début des travaux en 2017, puis lors d'une réunion en mars 2017 un nouveau report était annoncé pour des travaux au début de 2018....

Aujourd'hui, Monsieur Pierre CORDINA, Premier Adjoint, nous indique qu'il a été vraiment



décidé de donner suite aux engagements pris de réaliser cette route au plus tôt durant l'année 2018 et qu'il prévoyait d'organiser pour la première quinzaine de janvier 2018 une réunion entre tous les intéressés du dossier, dont LACOVAR, sans oublier que les travaux seront effectivement budgétés pour une exécution réalisable durant l'année 2018.

**- Soutien de LACOVAR pour la campagne de la CAVEM « Traitez vos palmiers » :**

Depuis l'an dernier, nos adhérents ont tous été sensibilisés à ce problème qui a été relayé aussi par nos animateurs du stand itinérant du « Pôle Mobile Environnement ».

**- Nuisances du camping de Fayence touchant aussi des habitants de Saint-Paul en Forêt :**

Nous suivons l'affaire sur le terrain et aussi par une opposition à l'enquête publique du PLU.

**- Intervention de LACOVAR dans les enquêtes publiques :**

Elles sont suivies systématiquement, s'il y a contestation, en tenant compte de l'avis majoritaire de nos adhérents.

**- Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLF (région de Montauroux):**

Après des années d'intervention de LACOVAR, les menaces sur le hameau des Esterêts du lac sont peut-être en cours de règlement (mention d'évitement des Esterêts du Lac sur le dernier tracé projeté en réunion à NICE).

Actuellement les associations ne sont plus consultées pour ce dossier et il revient donc aux seuls ELUS de veiller aux excès possible d'un mauvais tracé ferroviaire pour les populations. Il est regrettable que les SCOT et PLU ne tiennent aucun compte des tracés pourtant connus de tous mais que les services de l'Etat refusent d'appliquer dans ces documents.

**- Problèmes toujours posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus et Saint-Raphaël) :  
(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)**

Pour ces deux communes les conséquences financières des interdictions des P.P.R.I.F. concernant les propriétaires en lotissements des zonages rouges ou BO tardent à se régler alors que des solutions existent pour que cessent une majorité des préjudices infligés à nos concitoyens...

FREJUS : Pourtant globalement favorable aux P.P.R.I.F. , LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les Co-lotis du Parc résidentiel de l'Estérel –ASL PROMA de Saint-Jean de l'Estérel sur la commune de Fréjus.

LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus débroussaillés car se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc..

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel, malgré d'importants travaux.

Des négociations avec la Commune de Fréjus et les services de l'Etat sont en cours pour organiser des échanges de terrains, au sein du lotissement, entre espaces verts se trouvant en zone constructible avec des terrains en zone rouge inconstructible.

Madame BELYNCK, Présidente du lotissement et Administrateur de LACOVAR, y travaille avec compétence, dévouement et assiduité...



Plus généralement LACOVAR regrette les lenteurs et complications administratives de ces dossiers où la dimension humaine, qui devrait rester prioritaire, est en grande partie « oubliée ».

**-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL devant le Tribunal Administratif:  
-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :**

Depuis près de trente ans la zone de la Tessonnière est restée un lotissement en friche et devenue une décharge sauvage et dangereuse. Elle est restée, depuis toutes ces années, sans retrouver l'état naturel que certains prétendaient lui rendre..., ce qui est un bel exemple d'écologie irresponsable et inconséquente au vu de l'état catastrophique actuel de ces terrains ou personne n'accepte financièrement de rendre à la « nature » les ruines de ce lotissement sauf leurs propriétaires qui s'y engagent en construisant un habitat diffus et écologiquement remarquable ce qui mettrait fin à trente années de spoliation de leur plein droit de propriété.

Après des années d'interventions, l'Etat et la Commune reconnaissent enfin que la zone de la Tessonnière n'est pas « un espace remarquable »... De plus une partie de la zone de la Tessonnière redevient constructible au PLU voté par la commune après accord de l'Etat. Il s'agit d'une première victoire encourageante mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble qui mérite beaucoup mieux...

Lacovar continuera de s'opposer au PLU actuel qui reste insuffisant et maintiendra sa procédure devant le Tribunal Administratif et fera appel d'un jugement éventuel négatif, si nécessaire.

**Voté à l'unanimité**

**- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :**

Les habitants du lotissement des Estérets du Lac, sur la commune de Montauroux, s'inquiètent avec raison de ce projet, de 1993 puis de 2006, qui refait surface avec maintenant peu de clarté et beaucoup d'opacité sur les motivations réelles concernant ce tracé particulier alors qu'il existe d'autres solutions qui impacteraient beaucoup moins l'Environnement et le cadre de vie d'une importante population Humaine qui doit rester préservée des nuisances d'une route à flanc de colline qui serait une « bruyante saignée » dans un massif renfermant de nombreuses espèces protégées.

Les habitants de Fayence et de la région ont déjà manifesté leur opposition à ce projet stupide et dangereux pour les très nombreux vélivoles qui viennent de toute l'Europe avec leurs planeurs alors que l'aérodrome tout proche de Mandelieu est loin de la saturation pour les avions privés à réaction .

**-Sentier littoral au Dramont :**

Nous avons été alerté par des riverains du bord de mer qui s'inquiètent de la remise en état du bord de mer et de l'étude préliminaire réalisée. Du fait du changement climatique et de l'élévation prévisible du niveau de la mer, une ré-hausse du sentier d'environ 50 cm est à prévoir ce qui peut s'avérer très dangereux pour les piétons en cas de chute dans les rochers et le problème du financement inquiète toujours les riverains de ce domaine privé...

Comme annoncé par Monsieur Maurice CHABERT, Adjoint à l'environnement, en 2016, Madame Danièle DUBLANC, Adjoint au DRAMONT, nous indique qu'effectivement le sentier littoral doit être préservé mais ce dossier n'a aucun caractère d'urgence et fera l'objet d'une concertation le moment venu.

Nous suivrons le dossier



**- Tout à l'égout sur AGAY réalisé grâce à la CAVEM fin 2015:**

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de la CAVEM - pour la décision en « **exécution d'office** » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics peu soucieux de l'Environnement et qui se révèlent incompetents en la matière depuis des années. Les retards vont créer des frais supplémentaires aux Co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, à cause des retards la T.V.A. et les frais de raccordement au réseau seront plus élevés.

De plus une dizaine de co-lotis ont déjà dû supporter les frais très importants d'une installation individuelle de refoulement de leurs eaux, puisqu'à cause des retards et au vu des inondations qui se sont produites en 2011, la CAVEM a décidé de modifier les plans d'exécution qui existaient avant cette date et de ne passer aucune conduite gravitaire dans le vallon de l'avenue de la Corniche.

Déjà en novembre 2016 on ne pouvait que s'étonner des réserves émises par le Président du Rastel concernant la facturation, pas assez détaillée à ses yeux, pour justifier le non paiement des travaux réalisés par la CAVEM... Aujourd'hui au 20 novembre 2017, **plusieurs adhérents de LACOVAR présents à notre assemblée critiquent et fustigent de tels comportements malhonnêtes « de mauvais payeur » qui ne concernent en aucun cas les co-lotis du Domaine du Rastel mais seulement les Syndics et leur Président** car les co-lotis restent en attente de recevoir une demande d'acompte sur travaux, ce qui serait la moindre des choses, ou le montant total à payer.

**- Plaine de l'Argens :**

Le PLU de Roquebrune sur Argens devrait permettre des aménagements de ces territoires et regrouper des installations agricoles à l'usage des exploitants...

**Prévention des feux de forêts :**

Rappel des règles du débroussaillage...

**- Interdiction des feux de jardin (rappel)**

**- « Pôle Mobile Environnement » :**

Stand itinérant de notre association tenu par 2 animateurs salariés, à temps partiel par LACOVAR, qui dispensent des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales de la CAVEM.

Plus d'un millier de personnes fréquentent ce stand chaque année et peuvent aussi s'exprimer...

A noter par les habitants depuis 4 ans : la grande efficacité du service de démoustication de la CAVEM.

-Fin de l'ordre du jour : 16H30, plus personne ne demandant la parole

Le Président



Jean-Louis LE MOAL

06 82 62 24 06

Ci-joint : Compte de résultat 2016